

COMMUNE DE MAREUIL SUR CHER

NOTE SYNTHETIQUE BUDGET ANNEXE COMMERCES 2022

Comme pour le budget primitif l'article 107 de la Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles soit jointe au budget afin d'en faciliter la compréhension et de renforcer l'information des citoyens.

Il est rappelé que par délibération en date du 23 mars 2021, le conseil municipal a décidé de créer à compter du 1^{er} janvier 2021 un budget annexe « COMMERCES » assujetti à la TVA pour l'occupation des murs commerciaux de la Boulangerie située 2 bis place de l'Eglise et du futur Bar-Restaurant situé 72 et 74 rue de la République.

Le budget annexe Commerces retrace l'ensemble des dépenses et des recettes hors taxes, autorisées et prévues pour l'année 2022 ; il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2021 a généré un excédent de fonctionnement de 2650,74€.

Le compte administratif a été approuvé le 16 mars 2022.

Pour 2022, le budget s'équilibre à 177 619,10€

DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit des crédits alloués aux charges des bâtiments (eau, électricité, assurance, taxe foncière, ...) et à l'entretien de ces bâtiments (fournitures de petits équipements).

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

L'entretien et la restauration des bâtiments commerciaux nécessitent l'intervention du personnel communal ce qui occasionne une refacturation des charges du personnel par le budget principal.

Chapitre 66 : Charges financières

La restauration du futur Bar Restaurant va nécessiter un emprunt, ce chapitre comptabilise le montant des intérêts de cet emprunt.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Il s'agit de la part de la subvention du budget principal qui n'a pas été utilisée à la section de fonctionnement et qui va constituer une recette à la section d'investissement.

011 – Charges à caractère générale	6 020,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	2 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	168 599,10 €
66 – Charges financières	1 000,00 €
	177 619,10 €

RECETTES

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

La somme inscrite correspond à l'achat de fournitures pour des opérations d'investissement réalisées, en régie par les services municipaux dans les locaux commerciaux.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce chapitre comprend la dotation du budget principal au budget annexe COMMERCES pour un montant de 161 268,36€

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comptabilise les loyers de la boulangerie pour l'année 2022.

002 – Résultat d'exploitation reporté	2 650,74€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00€
74 – Dotation et participations	161 268,36€
75 – Autres produits de gestion courante	3 700,00€
	177 619,10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

La section d'investissement s'équilibre à 605 821,95 €.

La seule opération inscrite au budget annexe 2022 concerne la réhabilitation du futur Bar Restaurant pour un montant de 508 200,00 €.

Aux opérations d'ordre nous retrouverons le solde d'exécution négative pour 67 621,95€, le montant des travaux en régie pour 10 000€ et le remboursement du capital de l'emprunt qu'il conviendra de contracter pour mener à bien ce projet pour 20 000€.

23 – Immobilisation en cours	508 200,00 €
001 – Solde d'exécution d'inv reporté	67 621,95 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	10 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €
	605 821,95 €

RECETTES

L'ensemble de ces dépenses sera financé par :

- ✓ de l'autofinancement pour 168 599,10€
- ✓ des subventions de l'Etat, du Département et de la communauté de communes Val de Cher
Controis pour 237 222,85 €
- ✓ l'emprunt pour un montant de 200 000,00 €

021 – Virement de section d'exploitation	168 599,10 €
13 – Subventions d'investissement	237 222,85 €
16 – Emprunt et dettes assimilées	200 000,00 €
	605 821,95 €